

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 6 novembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 6 novembre 2023 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Mario Vallée  
Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-11-403

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2023
  - 3.3 Annulation - Résolution 2023-10-391 - Demande de dérogation mineure 2023\_DM\_01
  - 3.4 Nomination - Maire suppléant pour l'année 2024
  - 3.5 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
  - 3.6 Désignation - Délégués substitués - Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Dorion
  - 3.7 Dépôt de la correspondance
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Embauche - Technicienne comptable
  - 4.2 Modification à la Politique de travail des employés municipaux de la Municipalité de Pointe-des-Cascades
- 5. FINANCES**
  - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - Octobre 2023
  - 5.2 Autorisation d'affectation - Surplus non affecté
  - 5.3 État relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
  - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
  - 7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Robert Daoust et Fils inc. - Collecte et transport de matières organiques et résidus verts
  - 7.2 Prolongement de contrat - Robert Daoust et Fils inc. - Collecte et transport de matières résiduelles

- 7.3 Autorisation - Coûts additionnels - Sanexen Services Environnementaux inc. - Travaux de réhabilitation d'aqueduc chemin du fleuve
- 7.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement - FBIC - Plans et devis - mécanique et électricité - Conversion du presbytère en hôtel de ville
- 7.5 Dépôt - Pétition - Saisonniers du camping - Accès à l'eau potable
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
- 8.1 Demande - Dérogation mineure 2023\_DM\_01
- 8.2 Appui financier à Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges
- 8.3 Réponses à la CMM - Demande de modification des limites du périmètre d'urbanisation
- 8.4 Renouvellement de mandats au Comité consultatif d'urbanisme
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 9.1 Demande d'aide financière - Club Optimiste Pointe-des-Cascades
- 10. RÉGLEMENTS**
- 10.1 Aucun
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
- 11.1 Aucun
- 12. PAROLE AUX CONSEILLERS**
- 13. PAROLE AU MAIRE**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **3. GREFFE**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023**

2023-11-404

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2023**

2023-11-405

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2023 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2023 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3.3 ANNULATION - RÉOLUTION 2023-10-391 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023\_DM\_01

2023-11-406

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 2 octobre 2023, le conseil municipal a adopté la demande de dérogation mineure 2023\_DM\_01 pour le lot 4818798;

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique de 15 jours précédant l'adoption n'avait pas eu lieu conformément aux différents décrets ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2);

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'ANNULER la résolution 2023-10-391 relative à la demande de dérogation mineure 2023\_DM\_01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3.4 NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2024

2023-11-407

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec, il y a lieu de nommer un(e) des conseiller(ères) comme maire suppléant(e) pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-des-Cascades désire alterner le rôle de maire(esse) suppléant(e) environ à tous les 6 mois;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

QUE le conseiller Mario Vallée soit nommé maire suppléant pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024;

QUE le conseiller Martin Juneau soit nommé maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3.5 DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), tout membre d'un conseil municipal doit:

- Produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection;
- Mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires;
- Divulguer ses intérêts lorsqu'une question débattue par le Conseil de la municipalité les concerne.

PAR CONSÉQUENT,

Le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité atteste que les membres du conseil suivants ont déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358 de la LERM:

Peter Zytynsky, maire  
Jean-Pierre Poirier, conseiller poste #1  
Martin Juneau, conseiller poste #2  
Natacha Ménard, conseillère poste #5  
Mario Vallée, conseiller poste #6

### 3.6 DÉSIGNATION - DÉLÉGUÉS SUBSTITUTS - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE VAUDREUIL-DORION

2023-11-408

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un délégué substitut pour agir au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) Vaudreuil-Soulanges advenant un empêchement du maire de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

QUE le conseiller Mario Vallée, maire suppléant, soit désigné pour agir à titre de délégué substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024;

QUE le conseiller Martin Juneau, maire suppléant, soit désigné pour agir à titre de délégué substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2024.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3.7 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2023-09-26	Élisabeth Lalonde	Demande de subvention pour les produits menstruels durables	Élisabeth Lalonde
2023-10-24	Sabrina Bruyère	Demande d'arrêt de l'aménagement du parc Chéribourg	Sabrina Bruyère et Joël St-Pierre

#### **4. RESSOURCES HUMAINES**

##### **4.1 EMBAUCHE - TECHNICIENNE COMPTABLE**

2023-11-409

CONSIDÉRANT le départ de l'employée #13-0029;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher une technicienne comptable;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de technicienne comptable à Madame Chantal Montpetit à compter du 13 novembre 2023;

DE FIXER le salaire de cette employée à l'échelon 80 % conformément à la Politique des employés municipaux de la Municipalité de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

##### **4.2 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES**

2023-11-410

CONSIDÉRANT la création d'un poste de directeur adjoint et greffier adjoint;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la Politique de travail des employés municipaux de la Municipalité de Pointe-des-Cascades ;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de travail des employés municipaux de la Municipalité de Pointe-des-Cascades révisée;

D'AUTORISER le maire Peter Zytynsky et le directeur général et greffier-trésorier Serge R. Raymond à signer la version révisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **5. FINANCES**

##### **5.1 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - OCTOBRE 2023**

2023-11-411

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois d'octobre 2023 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois d'octobre 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 270 262,14 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	70 090.58 \$
Dépôts directs	139 254.30 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	4 521.96 \$
Salaires	56 395.30 \$
<b>TOTAL</b>	<b>270 262.14 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Serge Raymond  
Directeur général et greffier-trésorier

**5.2 AUTORISATION D'AFFECTION - SURPLUS NON AFFECTÉ**

2023-11-412

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal 2022-12-209 adoptant le Programme Triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transférer du surplus non affecté (libre) un montant de 8 725 \$ pour l'aménagement des parcs.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à transférer du surplus non affecté le montant de 8 725 \$ pour l'aménagement du Parc Chéribourg.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.3 ÉTAT RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

2023-11-413

Conformément aux articles 1022 à 1024 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier soumet au conseil municipal l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue,  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil Soulanges l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

QUE le conseil municipal mandate Serge R. Raymond et Me Conrad Delisle afin de représenter la Municipalité de Pointe-des-Cascades lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales en avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **7. SERVICES URBAINS**

### **7.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ROBERT DAOUST ET FILS INC. - COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES ORGANIQUES ET RÉSIDUS VERTS**

2023-11-414

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades a procédé à l'appel d'offres 2023-001-HYE sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour la collecte et transport de matières organiques et résidus verts pour les années 2024 à 2026;

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaire à avoir déposé une offre de service conforme est l'entreprise Robert Daoust et Fils inc. aux estimés suivants:

<b>ANNÉE 2024</b>	105 962,70 \$
<b>ANNÉE 2025</b>	111 146,43 \$
<b>ANNÉE 2026</b>	116 740,44 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>333 849,57 \$</b>

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Robert Daoust et Fils inc. pour la collecte et le transport de matières organiques et des résidus verts pour les années 2024, 2025 et 2026;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Robert Daoust et Fils inc. un montant maximal de 333 849,57 \$ excluant les taxes, à même le poste budgétaire numéro 02-452-30-446

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **7.2 PROLONGEMENT DE CONTRAT - ROBERT DAOUST ET FILS INC. - COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2023-11-415

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-178 octroyant le contrat à l'entreprise Robert Daoust et Fils inc. pour les années 2020 à 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y avait deux années optionnelles au contrat, soit pour les années 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir d'une année optionnelle pour l'année 2023-2024;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue,  
ET RÉSOLU

DE PROLONGER le contrat avec Robert Daoust et Fils inc. pour l'année 2023-2024 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024, selon les termes et conditions énoncés à l'article 5 des clauses particulières du contrat en vigueur ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Robert Daoust et Fils inc. un montant ajusté conformément à l'article 14 du contrat considérant la variation de l'IPC ainsi que la partie relative à la variation du prix du carburant diesel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.3 AUTORISATION - COÛTS ADDITIONNELS - SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. - TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC CHEMIN DU FLEUVE**

2023-11-416

CONSIDÉRANT la résolution 2023-08-364 octroyant le contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour les travaux de réhabilitation d'aqueduc du chemin du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc municipal est dans l'impossibilité de fournir 100 000 litres d'eau pour l'alésage de la conduite de l'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs boîtiers de services sont défectueux et que l'entrepreneur propose le remplacement et/ou débouchage et réparation;

CONSIDÉRANT QUE Sanexen Services Environnementaux inc. a déposé un avis de coûts additionnels :

Camion-citerne - L'Eauthentique Transport	23 760 \$
8/jours ouvrables, 3 remplissages/jour, location de remorque	

Boîtiers de service	
Remplacement et débouchage	1 225 \$/unité
18 à valider conjointement	
11 boîtiers à souffler	2 915 \$
16 boîtiers à remplacer	15 360 \$
4 robinets à remplacer	16 000 \$

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Sanexen Services Environnementaux inc. les coûts additionnels précédemment décrits en utilisant le montant prévu aux contingences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.4 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - FBIC - PLANS ET DEVIS - MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ - CONVERSION DU PRESBYTÈRE EN HÔTEL DE VILLE**

2023-11-417

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a présélectionné le projet de l'aménagement de l'hôtel de ville au presbytère pour l'octroi d'une demande financière au PRACIM;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permet un remboursement de 70% des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes de cette présélection nous disposons d'un maximum de douze mois pour accorder le contrat pour les services professionnels;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme FBIC pour la production des plans et devis – mécanique et électricité du bâtiment;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de gré à gré à la firme FBIC pour le mandat des plans et devis - mécanique et électricité pour la conversion du presbytère en hôtel de ville;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise FBIC un montant de 76 224 \$ excluant les taxes, à même le poste budgétaire numéro 23.02.004.300

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 7.5 DÉPÔT - PÉTITION - SAISONNIERS DU CAMPING - ACCÈS À L'EAU POTABLE

Le conseil municipal atteste du dépôt de la pétition déposée le 3 octobre 2023 et signée par 66 campeurs saisonniers demandant d'accès à l'eau potable à compter du 26 avril 2024.

### 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

#### 8.1 DEMANDE - DÉROGATION MINEURE 2023\_DM\_01

*Le conseiller Benoit Durand déclare un intérêt personnel et se retire de la séance du conseil.*

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 10 juillet 2023 pour le lot 4818798 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre l'empiètement dans les marges;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne portera pas de préjudices à autrui;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux différents décrets ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), une consultation publique de 15 jours a été tenue du 13 au 27 octobre 2023 afin d'inviter tout intéressé à poser leurs questions et donner leurs commentaires relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE les documents au soutien de cette demande de dérogation mineure ont été mis à la disposition des citoyens pendant 15 jours sur le site internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucun intéressé ne s'est manifesté pendant la période de 15 jours;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2023\_DM\_01 pour le lot 4818798 du cadastre du Québec afin de permettre l'empiètement dans les marges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Le conseiller Benoit Durand réintègre la séance du conseil.*

## 8.2 **APPUI FINANCIER À TOIT D'ABORD HABITATIONS ABORDABLES VAUDREUIL-SOULANGES**

2023-11-419

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoit accorder une aide financière à l'organisme sans but lucratif Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges, pour développer des modèles pour favoriser l'innovation pour tenter de résoudre la crise du logement dans la région et a réparti cette contribution entre toutes les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades a déjà versé à la MRC le montant de sa contribution laquelle est comprise dans sa quote-part des dépenses de la MRC de l'année 2023;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'AVISER la MRC de Vaudreuil-Soulanges que la municipalité de Pointe-des-Cascades approuve l'attribution de 1 483 \$ de sa quote-part 2023 en aide financière à l'organisme Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges aux fins de développer des modèles pour pallier à crise actuelle du logement dans la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 8.3 **RÉPONSES À LA CMM - DEMANDE DE MODIFICATION DES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

2023-11-420

CONSIDÉRANT QUE le PMAD est en révision;

CONSIDÉRANT QUE les délimitations des périmètres d'urbanisation à l'échelle métropolitaine seront probablement les mêmes pour les vingt prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'échange de superficie en périmètre urbain pourrait démontrer la bonne foi de la municipalité et convaincre les décideurs de donner suite à la demande;

CONSIDÉRANT QUE l'échange de superficie en périmètre urbain augmenterait la superficie nette du périmètre d'urbanisation de Pointe-des-Cascades d'environ 3 hectares soit un retrait de 43 hectares pour un ajout de 46 hectares pour un total d'environ 171 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la Pointe Juillet est un site naturel d'une très grande importance pour les résidents de Pointe-des-Cascades et ceux de la région;

CONSIDÉRANT QUE le Golf Summerlea est un site anthropique situé entre deux développements résidentiels, dont un situé dans la municipalité de Les Cèdres;

CONSIDÉRANT QU'historiquement une grande partie du golf était voué à l'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE le retrait du golf sur le territoire de Pointe-des-Cascades n'aura pas de grande incidence négative sur le reste du site qui restera en opération à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE les résidents et les élus de Pointe-des-Cascades s'entendent sur l'importance de garder la Pointe Juillet dans son état d'origine pour le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne désire pas être dans une situation d'expropriation déguisée par rapport au site de la Pointe Juillet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut conserver son patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades tient à son autonomie, qu'elle ne souhaite pas se joindre à Les Cèdres ou à Vaudreuil-Dorion et d'être noyée dans leur démographie;

CONSIDÉRANT QU'en obtenant de la marge de manœuvre pour se développer ailleurs, la municipalité pourra se doter de fonds et de temps pour acquérir la Pointe Juillet;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

DE RÉPONDRE aux questions suivantes :

En analyse [GOLF]

Quelles sont les intentions de la Ville concernant les éléments de réflexion suivants :

- la protection du milieu naturel;
- la densité prévue;
- les liens aménagement transport;
- l'aménagement de quartiers complets;
- la desserte en transport collectif, etc.

En analyse [POINTE JUILLET]

Quelles sont les intentions de la Ville concernant les éléments de réflexion suivants :

- la protection du milieu naturel;

La municipalité a déjà le pouvoir de le protéger même si c'est dans le périmètre métropolitain

PAR CE QUI SUIT :

[GOLF]

La protection du milieu naturel

La municipalité intégrera des distances de 50m à partir de la ligne des hautes eaux pour laisser les terrains bordant la rivière dans leur état naturel en plus de donner une aire de liberté à la rivière pour éviter les problèmes dans le futur. Deux sites boisés seront demandés en cession pour fin de parc afin d'assurer la pérennité de ces milieux et être cohérents avec la vision de corridor forestier de la MRC.

La densité prévue

Les densités minimales prévues sont celles édictées par le projet du PMADR soit 40 logements à l'hectare dès 2026 et montant progressivement jusqu'aux 48 logements à l'hectare en 2042. Cette densité permet d'avoir plusieurs typologies d'habitation tout en étant respectueux de l'échelle humaine et des préférences de la région. Cette nouvelle urbanisation permettra à Pointe-des-Cascades d'accueillir de nouveaux résidents qui lui permettra d'atteindre une masse critique qui lui permettra de viabiliser ses services et pérenniser son existence.

Les liens aménagements transports et la desserte en transport collectif  
La municipalité de Pointe-des-Cascades souhaite développer un réseau de sentiers polyvalents à l'ensemble de son territoire qui facilitera par la suite le désenclavement de la municipalité afin qu'une portion de la population puisse faire un transfert modal vers la mobilité active et durable. Malheureusement, l'opérateur des transports en commun de la région nous a confirmé qu'il n'y aurait pas de tracé officiel prochainement, mais en moins nous aurons un service de transport en commun sur demande qui pourra progressivement s'implanter à Pointe-des-Cascades.

Cependant, la municipalité a l'intention d'identifier les sites les plus propices pour des abribus et les aménager progressivement. Ces sites pourront aussi faciliter les initiatives de covoiturage que nous souhaitons mettre en place.

L'aménagement de quartiers complets

Le règlement de PAE qui sera créé pour ce site si nos demandes portent fruit prendra en considération les meilleures pratiques en aménagement et en urbanisation. Nous prévoyons un rapport intéressant à la rue et l'implantation de basilaire pour les bâtiments qui seront plus haut afin d'éviter de créer des zones d'ombre dues aux bâtiments sur nos rues.

Les discussions avec les promoteurs du projet prévoient déjà l'obligation de soumettre des plans qui comprendront minimalement une épicerie et une pharmacie. Les abords de la route de la route 338 (au moins 200m) seront voués à des bâtiments mixtes (commerciaux et résidentiels). Tout le projet devra comprendre un réseau de sentiers polyvalents qui s'intégrera à celui que nous prévoyons mettre en place. Nous travaillons actuellement sur un plan de mobilité de la municipalité pour promouvoir la mobilité active.

[POINTE JUILLET]

La protection du milieu naturel

La municipalité compte prendre toutes les actions nécessaires pour protéger le mieux possible ce site naturel. En le retirant du périmètre métropolitain, cela envoie un message fort que la Pointe Juillet est un site naturel important.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 8.4 **RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

2023-11-421

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du CCU doit être renouvelé aux 2 ans, conformément à l'article 5 du Règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU font partie du comité depuis déjà deux ans;

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres citoyens, Mesdames Marie Bricault et Christiane Cyr et Messieurs Guillaume Levac, et Alex Pace à renouveler leur mandat afin d'être de nouveau membre du CCU;

CONSIDÉRANT QU'un système d'alternance est privilégié pour l'élection des membres du CCU.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire nommer deux membres du conseil municipal pour siéger sur le comité du CCU et ce, conformément au Règlement 2015-003;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier  
ET RÉSOLU

DE RENOUVELER le mandat de Marie Bricault et de Guillaume Levac pour une durée d'un an, soit jusqu'en octobre 2024.

DE RENOUVELER le mandat de Christiane Cyr et d'Alex Pace pour une durée de deux ans, soit jusqu'en octobre 2025.

DE RENOUVELER le mandat de Benoit Durand et d'Anick Rodrigue comme membre du conseil municipal sur le Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'en octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**  
**9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB OPTIMISTE POINTE-DES-CASCADES**

*Les conseillères Natacha Ménard et Anick Rodrigue ayant des intérêts personnels siégeant sur le conseil d'administration de l'organisme. Elles se retirent de la séance.*

2023-11-422

CONSIDÉRANT la fondation du Club Optimiste Pointe-des-Cascades le 28 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé une demande de contribution financière pour l'année 2023 pour l'organisation d'activités;

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste Pointe-des-Cascades est un organisme à but non lucratif, que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 3 000 \$ au Club Optimiste Pointe-des-Cascades pour l'année 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier cette somme à même le poste budgétaire 02.701.20.970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Les conseillères Natacha Ménard et Anick Rodrigue réintègrent la séance du conseil.*

**12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

Monsieur Poirier mentionne que des projets majeurs ont été entrepris depuis 1 an.

Monsieur Juneau a participé à la rencontre du Comité de la piste cyclable et précise que le pavage sur la section de Pointe-des-Cascades est fait.

Monsieur Durand mentionne que le projet des lampadaires de rues au DEL est complété. Le déménagement de la bibliothèque dans l'église et la transformation du presbytère en hôtel de ville sont en cours. Le plan du futur garage municipal et la réhabilitation du réseau d'aqueduc avancent.

Madame Rodrigue remercie tous ceux qui ont participé à la soirée d'Halloween. Elle confirme la création du Club Optimiste Pointe-des-Cascades avec 25 membres fondateurs. Il y aura un premier événement en janvier, un souper spaghetti.

Madame Ménard remercie pour l'activité d'Halloween, le sentier pour aller au phare. Le Club optimiste revient à Pointe-des-Cascades. Il y a la campagne de vente de gâteaux aux fruits en cours.

### 13. PAROLE AU MAIRE

Monsieur Zytynsky annonce qu'il a été élu sur le conseil d'administration de la MRC. Il siège sur cinq comités, dont celui des communications pour lequel il a été nommé président. Il a passé trois jours en réunion à la MRC à propos du budget 2024.

Hier, il a participé à l'activité de commémoration du jour du Souvenir à Hudson. Demain, à Valleyfield, il participera à la rencontre sur le découpage électoral pour faire valoir les besoins de la municipalité.

Il recommande aux marcheurs de soir de se déplacer avec une lampe de poche pour être visible.

Il souhaite joyeux anniversaire à M. Gilles Bisailon.

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nouveau rôle foncier  
Place des Galets  
Taxe municipale 2024  
Surplus budgétaire  
Nouveaux puits  
Avis d'ébullition  
Système Com'Alerte  
Bris d'eau et mesure d'urgence  
Plantation d'arbres  
Projets d'immobilisation  
Projet : Le boisé des nouveau-nés  
Travaux de réhabilitation de l'aqueduc  
Parc Chéribourg

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2023-11-423

À 20h28 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ORDINAIRE du 6 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
greffier-trésorier

Le Maire

\_\_\_\_\_  
Serge Raymond

\_\_\_\_\_  
Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*